

### Placements abusifs d'enfants autistes : Le Tribunal de Grenoble persiste et signe

Grenoble, 27 juin 2016

#### Rappel des faits

Au mois d'août 2015, 179 associations dénonçaient les placements abusifs d'enfants autistes au moment où, à Grenoble, une fratrie de 3 enfants atteints de « Trouble Envahissants du Développement » (une forme d'autisme) était séparée et placée.

Rachel leur maman, comme dans tous les témoignages de mères que les associations reçoivent, est accusée de « nomadisme médical » et d'être responsable des troubles de ses enfants. Une experte pédopsychiatre diagnostique même un Syndrome de Münchhausen par procuration chez Rachel, niant le trouble neuro-développemental des enfants : une erreur fondamentale.

Les connaissances scientifiques actuelles sont formelles, jamais une mère n'a rendu son enfant autiste encore moins les trois, situations bien connues des spécialistes car l'autisme a aussi une composante génétique.

#### Le placement des enfants de Rachel prolongé d'un an

Ce Vendredi 24 juin 2016, le juge a décidé de prolonger le placement d'un an après déjà 320 jours de séparation.

Depuis le placement, les enfants ont été diagnostiqués officiellement par le Dr Sonié, médecin coordinateur du Centre Ressource Autisme Rhône-Alpes dont le sérieux et l'expertise dans ce domaine sont reconnus bien au-delà de nos frontières.

Claude Bursztejn professeur émérite de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent à l'université de Strasbourg et Président de l'Association Nationale des Centres de Ressource Autisme a apporté son soutien au Docteur Sandrine Sonié. Il certifie que : les diagnostics ont été faits selon les protocoles établis par la Haute Autorité de Santé, par des spécialistes dont la compétence et l'expertise dans le domaine des troubles autistiques est unanimement reconnue par leurs pairs et qu'en l'état actuel des connaissances le terme de « trouble envahissant du développement » doit être considéré comme équivalent à « trouble du spectre de l'autisme ».

La Défense produit également un courrier Du Dr Joaquin Fuentes, expert de renommée internationale dans la recherche sur l'autisme, expliquant qu'à ce jour la combinaison d'un syndrome de Münchhausen par procuration et de l'autisme est nulle, aucun cas n'ayant été recensé dans le monde.

Cette décision est proprement scandaleuse.

Rachel n'a jamais été accusée de maltraitance. À aucun moment il n'est relevé que les enfants seraient en danger à ses côtés. Son comportement exemplaire a été pointé par tous les professionnels qui ont accompagné les enfants avant leur placement : plusieurs attestations en ce sens ont été fournies au juge. Les enfants se développent bien ? Il n'a jamais été dit dans le dossier qu'ils se développaient mal avant chez leur maman...

Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique

1175 Avenue de la République - 06550 La Roquette-sur-Siagne.

Téléphone : 04 93 46 01 77 - Fax : 04 93 46 01 14

Site internet : [www.autisme-france.fr](http://www.autisme-france.fr) - e-mail : [autisme.france@wanadoo.fr](mailto:autisme.france@wanadoo.fr)

**Le cas de Rachel et ses enfants n'est pas isolé, il est emblématique.**

Il est emblématique d'un pays dont les professionnels (personnels de l'enfance, médecins, experts psychiatres) sont si mal formés qu'ils ne peuvent faire la différence entre maltraitance et autisme.

Il est emblématique de la vision préhistorique de l'autisme dont les familles subissent les répercussions au quotidien.

Il est emblématique par la maltraitance institutionnelle qui s'abat sur les personnes qui auraient simplement besoin d'une aide au quotidien pour avoir une vie décente.

Il est emblématique pour toutes les autres Rachel de France et leurs enfants.

Ce scandale doit cesser.

**Contacts presse :**

Danièle Langlois : Présidente de l'association « Autisme France » : 06 21 77 31 98 –  
daniele.langlois@wanadoo.fr

Sophie Janois : Avocat au Barreau de Paris : 06 33 63 36 12 – janois.avocat@gmail.com

**Autisme France**

Association Reconnue d'Utilité Publique

1175 Avenue de la République - 06550 La Roquette-sur-Siagne.

Téléphone : 04 93 46 01 77 – Fax : 04 93 46 01 14

Site internet : [www.autisme-france.fr](http://www.autisme-france.fr) – e-mail : [autisme.france@wanadoo.fr](mailto:autisme.france@wanadoo.fr)